



# Santé

## Droits & Démarches



Les conditions d'ouverture des droits de sécurité sociale dépendent de votre situation.

Vos droits et démarches varient en fonction de :

- ☛ **Votre situation professionnelle** : salarié, sans emploi, étudiant, retraité...
- ☛ **Votre situation personnelle** : vous êtes enceinte, vous accompagnez un proche en fin de vie, vous êtes détenu, en difficulté...
- ☛ **Votre situation médicale** : vous êtes en arrêt de travail, hospitalisé, victime d'un accident, adulte handicapé...



En tant qu'assuré social, il vous sera délivré une **carte vitale**. Elle est indispensable pour toute consultation et pour tout remboursement.

Si vous ne bénéficiez d'aucun régime d'Assurance Maladie mais que vous résidez en France de façon régulière depuis plus de 3 mois, la **CMU** est faite pour vous. Elle garantit le remboursement de vos soins de santé.

Pour être remboursé de vos frais médicaux, il faut obligatoirement que vos droits de sécurité sociale soient ouverts. Mais la CPAM ne rembourse pas la totalité des frais. 30% de vos frais reste à votre charge, sauf si vous souscrivez une mutuelle santé ou si vous bénéficiez de la **CMU Complémentaire**. Elle vous sera accordée si vous disposez de faibles ressources. La **CMU Complémentaire** est gratuite et vous permet d'être couvert à 100 %, sans avance des frais, pour la plus grande partie de vos dépenses de santé.



+ d'infos ... + d'aide...



Pour vous aider dans vos démarches, la Mission Locale vous propose, chaque mois, 2 permanences avec un **délégué social de la Sécurité Sociale**. Il vous reçoit en entretien individuel pour créer votre numéro de sécurité sociale, résoudre un problème avec votre dossier, etc...

De plus, vous trouverez de nombreuses **informations** sur la santé, à la Mission Locale. Votre conseiller Mission Locale peut également vous informer. N'hésitez pas à lui en parler.

Contactez  
**la Sécurité Sociale / CPAM**

(Caisse Primaire d'Assurance Maladie)



ou App Store

« ameli, l'assurance maladie »



36 46



**www.ameli.fr**

le site de la CPAM  
où vous pouvez également consulter  
votre compte en ligne

